

Liste des délibérations

Conseil Municipal du 3 Juillet 2023

	Délibérations		VOTES		
N°			Contr	Abs.	
2023-0703-01	Désignation d'un délégué à la protection des données		0	0	
2023-0703-02	Remplacement d'un copieur		0	0	
2023-0703-03	Cession d'une partie de l'unité foncière de la maison de santé pour l'implantation de la pharmacie (annule la délibération 23-0605-04)		0	0	
2023-0703-04	Groupe scolaire Louis Robineau – Installation d'une télésurveillance à l'élémentaire et au restaurant scolaire		0	0	
2023-0703-05	Révision des tarifs de la restauration scolaire		0	1	
2023-0703-06	Révision des tarifs des garderies périscolaire		0	0	
2023-0703-07	Acquisition tables de tennis de table		0	0	

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

Département de MAINE-ET-LOIR

Accusé de réception en préfecture

6/49-20082576-20230703-DCM2023-0703-01-DE

Date de télétransmission: 04/07/2023

Date de réception préfecture: 04/07/2023

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0703-01

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal. sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON Pouvoirs: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18

Excusés: 7 dont 3 pouvoirs

En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Le Maire rappelle que le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Ce règlement encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données.

Le RGPD impose à toutes les structures publiques de désigner un délégué à la protection des données (DPO) dont le rôle est règlementairement fixé.

Le Maire propose de désigner Céline Herquelot, DGS, en qualité de Délégué à la Protection des Données de la commune de Bellevigne-les-Châteaux.

En effet, le profil de cet agent répond de manière plus adaptée aux caractéristiques permettant d'exercer cette mission, à savoir :

- Détenir les compétences requises, soit une expertise juridique et technique en matière de protection des données personnelles et une bonne connaissance de l'activité, de l'organisation interne, des systèmes d'information et de leur sécurité :
- Disposer de moyens, à savoir du temps suffisant, des moyens matériels et de l'accès aux informations utiles en étant notamment associé en amont des projets impliquant des données personnelles et être facilement identifiable;
- Être capable d'agir en toute indépendance, à savoir ne pas être en situation de conflit d'intérêt en cas de cumul de sa fonction de DPO avec une autre fonction et pouvoir rendre compte de son action au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la proposition de m. le Maire

DESIGNE Céline Herquelot, DGS, en qualité de Délégué à la Protection des Données de la commune de Bellevigne-les-Châteaux.

2023-121

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-01-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

La secrétaire de séance

Nicole MARTIN

Acte rendu executoire à la publication Et transmis en Sous-Préfecture

Le: 04/07/2023

Pour extrait conforme,

Département de MAINE-ET-LOIR

Accusé de réception en préfecture

1949-200082576-20230703-DCM2023-0703-02-DE

1951 de télétransmission : 04/07/2023

Date de réception préfecture : 04/07/2023

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0607-02

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON Pouvoirs: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18

Excusés: 7 dont 3 pouvoirs

En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE CHACÉ

Le contrat de maintenance du photocopieur du technique et urbanisme de la mairie déléguée de Chacé arrivant à échéance,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement, par un appareil reconditionné,

Vu l'offre de prix proposée par la Société PREMIUM, et après étude du devis, tant sur les points investissement que fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de retenir, en acquisition, la proposition de la Société PREMIUM, pour un montant de 990 € H.T.

DIT que la dépense sera imputée en investissement, au compte 2183.

La secrétaire de séance

Nicole MARTIN

Acte rendu exécutoire à la publication

Et transmis en Sous-Préfecture

Le: 04/07/2023

Pour extrait conforme.

Département de MAINE-ET-LOIR

Accusé de réception en préfecture

6/49-200082576-20230703-DCM2023-0703-03-DE

Date de télétransmission : 04/07/2023

Date de réception préfecture : 04/07/2023

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0703-03

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON Pouvoirs: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18 Excusés: 7 dont 3 pouvoirs En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE IMPLANTATION DE LA PHARMACIE (Annule la délibération n° 23-0605-04)

Vu le permis de construire PC 049 060 22 00014 accordé à la SCI LA BREVE D'ARES pour la construction d'une pharmacie sur le terrain de la maison de santé;

Vu l'avis des domaines en date du 13 juin 2023 sur la parcelle indiquant une valeur de 7 000 € HT avec une marge d'appréciation de 20 %

Considérant que pour les besoins de la construction de la pharmacie il y a lieu de céder une partie de la parcelle ZB 379,

Considérant la prise en charge par la commune de Bellevigne-les-Châteaux de la desserte électrique de la future pharmacie à hauteur de 7 056 € HT (DCM 2022-1205-14).

Vu la division parcellaire réalisée par le cabinet INITIO CONSEIL, géomètre expert,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de vendre à la SCI LA BREVE D'ARES, domiciliée 2 rue Saint Vincent à Bellevigne-les-Châteaux, commune déléguée de Brézé, une partie de la parcelle cadastrée ZB 379 située Route de Chacé à Saint Cyr-en-Bourg, issue de la division parcellaire du terrain, pour une contenance de 228.20 m² moyennant le prix de 74 € TTC le m², soit 16 886.80 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Le transfert de propriété et de jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique, l'immeuble vendu étant libre de toute location.

Les frais de division parcellaire et d'acquisition seront à la charge de la SCI LA BREVE D'ARES.

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-03-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

AUTORISE Monsieur FROGER, Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par l'office GAYA, Notaire à Bellevigne-les-Châteaux.

La secrétaire de séance Mme Nicole MARTIN Pour extrait conforme, Le Maire, Armel FROGER

Acte rendu exécutoire à la publication Et transmis en Sous-Préfecture

Le: 04/07/2023

Département de MAINE-ET-LOIR

Accusé de réception en préfecture

49-200082576-20230703-DCM2023-0703-04-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0703-04

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON Pouvoirs: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18

Excusés: 7 dont 3 pouvoirs

En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

GROUPE SCOLAIRE LOUIS ROBINEAU - INSTALLATION D'UNE ALARME ANTI INTRUSION A L'ELEMENTAIRE ET AU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour pallier aux cambriolages qui ont eu lieu le 24 novembre 2022 et 9 mai 2023 au sein du restaurant scolaire de Chacé, Monsieur le Maire propose au conseil l'installation d'une alarme.

Vu la proposition de la société ACTIVEILLE, et après étude du devis tant sur les points investissement que fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition de la société ACTIVEILLE pour un montant de 3 100.49 € TTC,

DIT que la dépense sera imputée en investissement au compte 21312.

La secrétaire de séance

Mme Nicole MARTIN

Pour extrait conforme,

Le Maire, Armel FROGER

Acte rendu exécutoire à la publication

Et transmis en Sous-Préfecture

Le: 04/07/2023

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-05-DE Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023

2023-126

Département de MAINE-ET-LOIRE Arrondissement de SAUMUR COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0703-05

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

<u>Pouvoirs</u>: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18

Excusés: 7 dont 3 pouvoirs

En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

RÉVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE:

Madame Nathalie VASSEUR, Vice-Présidente de la commission « Enfance, jeunesse et services de proximité » expose au Conseil municipal que la société API augmente ses tarifs à compter de septembre 2023.

Afin de pallier cette augmentation,

Vu l'avis de la commission Enfance et Jeunesse en date du 21 juin 2023, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

		Tarif réduit QF < 600	Tarif plein
Maternelles	Bellevigne-les-Châteaux	1,65 €	3,20 €
	Autres communes	3,20 €	3,50 €
Primaires	Bellevigne-les-Châteaux	1,70 €	3,30 €
	Autres communes	3,30 €	3,60 €
Adultes			5,50 €

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-05-DE Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023

2023-127

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 voix pour et une abstention (M. Eric MERCK) :

APPROUVE les nouveaux tarifs des repas de la restauration scolaire décrit ci-dessus, à partir du 1^{er} septembre 2023,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance

Nicole MARTIN

Acte rendu exécutoire à la publication Et transmis en Sous-Préfecture

0

Le: 04/07/2023

Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-06-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

2023-128

Département de MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de SAUMUR COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0703-06

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON Pouvoirs: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18

Excusés: 7 dont 3 pouvoirs

En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

REVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame VASSEUR Nathalie, Vice-Présidente de la commission « Affaires scolaires, Enfance, jeunesse et services au public » expose au Conseil municipal que depuis 2019 les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté.

Vu l'avis de la commission Enfance et Jeunesse en date du 21 juin 2023, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- facturation à la ½ heure le matin et le soir :
- Quotient Familial < 600 : 0,55 €
- Quotient Familial entre 600 et 1 000 : 0,65 €
- Quotient Familial > 1 000 : 0.75 €
- facturation du goûter* fournit par la commune, sur la 1ère ½ heure du soir :
- Tarif unique : 0,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les nouveaux tarifs des accueils périscolaires proposés par la commission « Affaires scolaires, Enfance, jeunesse et services au public » à partir du 1^{er} septembre 2023,

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-06-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

2023-129

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance

Nicole MARTAN

Pour extrait conforme, Le Maire, Armel FROGER

Acte rendu exécutoire à la publication Et transmis en Sous-Préfecture

Le: 04/07/2023

Accusé de réception en préfecture 049-200082576-20230703-DCM2023-0703-07-DE Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023

2023-130

Département de MAINE-ET-LOIRE Arrondissement de SAUMUR COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 Délibération n° 2023 / 0703-07

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Etaient Présents: M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés: Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON Pouvoirs: M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents: 18

Excusés: 7 dont 3 pouvoirs

En exercice: 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

ACQUISITION TABLES DE TENNIS DE TABLE

Vu la demande du Président du Club Bellevigne-les-Châteaux Tennis de Table,

Vu le niveau de compétition dans lequel évoluent les équipes,

Considérant que pour favoriser le développement des activités de tennis de table l'association a besoin de tables complémentaires,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 30 mai 2023,

Vu les devis présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'acquérir deux tables de tennis de table auprès de la Société MISTERPING pour un montant de 1 $803.10 \in TTC$,

DIT qu'en contrepartie, l'association ne se verra pas attribuer de subvention communale en 2023 et 2024.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance

Nicole MARTIN

Acte rendu exécutoire à la publication Et transmis en Sous-Préfecture

Le: 04/07/2023

Pour extrait conforme,